

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DU COMMERCE,
DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Paris, le 31 AOUT 2015

Monsieur,

A la suite de l'avis émis par la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant, nous avons le plaisir de vous informer de notre décision en date du 3 août 2015, d'attribuer à votre entreprise le label « entreprise du patrimoine vivant » (EPV).

Vous rejoignez ainsi le millier d'entreprises distinguées pour leur savoir-faire et nous tenons à vous en féliciter.

Votre entreprise sera référencée sur le site internet www.patrimoine-vivant.com, qui constitue une vitrine du savoir-faire français aux clients du monde entier, et bénéficiera des mesures fiscales prises par le Gouvernement pour soutenir vos initiatives en matière d'apprentissage et d'innovation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Emmanuel MACRON



Martine PINVILLE

Monsieur Thierry Barreteau
Maroquinerie Barreteau
L'Ardillais
44270 Saint-Etienne de Mer Morte